

**RECOMMANDATION 06
AUX INTERMEDIAIRES
AVIS DE MODIFICATION – Objets de Risque en général - PROTOCOLE D'APPLICATION**

Le 16.10.2014, un « groupe de travail – recueil blanc » sous l'égide de la CMS, décide que cette recommandation 06 « Avis de modification – Véhicules Automoteurs » n'est plus valable. Ce genre d'informations est maintenant échangé par voie électronique. La seule référence en telle matière est la documentation disponible sur le site-web www.telebib2.org.

Mais ceci implique que pour tous les cas possibles de véhicules automoteurs et leurs remorques, telle voie électronique soit disponible ; là on va trop vite, et on se limite à tort qu'aux seuls véhicules.

Les modules spécifiques des assureurs ne permettent pas le traitement de cent pour cent de tous les cas. Au moins dans certaines niches, les processus moins automatisés persistent.

Ces cas et processus dépassent aussi les seuls véhicules, et touchent à tout type d'objet de risque, les garanties sous-jacentes, les polices au-dessus.

C'est pourquoi nous soulignons que le message MPB (« Message Production / Productie-Bericht ») décrit dans le Telebib2 est bien ce qu'il faut utiliser.

Du fait que, lors de la réécriture de cette recommandation (en début 2015), quelques lacunes ont été remarquées dans ce message MPB, une nouvelle version a été dressée (MCI M0123 v.8).

(MCI : Message Content Inventory)

Nous partons là de l'hypothèse que tout package de gestion est capable de fabriquer ce genre de message structuré (codé), et que tout assureur est capable de le réceptionner et de le traiter, minimalement en le transformant en ce que nous appelons message déstructuré (décodé) et donc message lisible textuellement.